

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura une rencontre du Comité de démolition le mardi 25 juin 2024.

Au cours de cette rencontre, le Comité de démolition doit statuer sur la demande de démolition des bâtiments et constructions suivants:

- **BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL**

ADRESSE VISÉE : 510, CHEMIN DU RUISSEAU-SAINT-JEAN SUD

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ:

L'immeuble, un bâtiment principal résidentiel, est situé sur le lot 3 571 085 (propriété de Monsieur Marc-Olivier Riopel), dont l'adresse civique est le 510, chemin du Ruisseau-Saint-Jean Sud à Saint-Roch-de-l'Achigan.

OPPOSITION

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition au directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité par écrit à l'adresse courriel suivante : **dg@sra.quebec**

AUDITION PUBLIQUE

Puisque le bâtiment est un immeuble situé dans l'inventaire de la MRC de Montcalm, une audition publique est prévue le mardi 25 juin 2024 à 18h30 à la Salle La Chapelle (Mairie- 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat).

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 13^e jour du mois de juin 2024.

Hugo Allaire

Directeur général et greffier-trésorier

